

Le point de VUE

Bulletin municipal

N° 47

Décembre 2018

p. 3

Le mot du maire

Vie associative p. 17

Focus sur les Ch'mins Creux

Vie associative p. 20

Vue sur le marais : commémoration du centenaire





● Mairie de Vue
3 place Sainte-Anne · 44640 Vue
Tél. 02 40 64 28 34
Fax 02 40 64 15 60
mairiedevue@wanadoo.fr
www.mairie-vue.fr

Directeur de la publication : Christophe Bocquet
Rédaction : mairie de Vue avec la participation
des associations et acteurs locaux
Composition - Impression : Le Sillon - Savenay
Imprimé avec des encres à base végétale
Tirage : 800 exemplaires
Dépôt légal : décembre 2018



Sommaire

Mot du maire · p. 3

Vie municipale · p. 4

ÉTAT CIVIL
EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX
GOÛTER DES AÎNÉS
RECENSEMENT
LA TRAVERSÉE DE VUE

Vie pratique · p. 11

Vie scolaire · p. 13

ÉCOLE LE TENU
APE ÉCOLE LE TENU
ÉCOLE SAINTE-ANNE
OGEC ÉCOLE SAINTE-ANNE

Vie associative · p. 17

LES CH'MINS CREUX
COMITÉ DES FÊTES
SCÉANCES DE VARIÉTÉS
ROUANS BASKET CLUB
FORME ET SANTÉ EN VUE
RÊVE DE MAINS
VUE SUR LE MARAIS
LE CRI

Infos diverses · p. 23

LA MAISON DES JEUNES
LA MISSION LOCALE DU PAY DE RETZ
DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'EAU

Interlude · p. 26

MOTS FLÉCHÉS ET SUDOKU
PLANTES DES TROTTOIRS

Agenda 2019 · p. 24

Veuzéennes, Veuzéens,

Pour cet éditorial, je souhaite concentrer mon propos sur une problématique particulière. Il s'agit de l'entretien des espaces publics.

Par le passé, la destruction des plantes indésirables était réalisée en utilisant différents herbicides. Depuis plusieurs années, la réglementation n'a cessé d'évoluer pour réduire l'utilisation de ces substances toxiques afin de préserver la biodiversité et la santé humaine.

L'utilisation de ces substances est interdite dans les collectivités et désormais, seul un entretien manuel ou mécanique est possible.

Les agents de la commune doivent donc consacrer davantage de temps à ces tâches mais ne peuvent intervenir en permanence pour arracher la moindre herbe qui pousse là où elle n'est pas attendue.

Par ailleurs, les espaces à entretenir sont en augmentation puisque les travaux d'aménagement de la ZAC de la Fontaine aux bains ont commencé et que la commune a décidé d'aménager les terrains autour de la chapelle afin d'en faire un lieu de détente.

Il sera donc nécessaire que la commune se dote de moyens supplémentaires pour assurer ce travail mais aussi d'intégrer cette problématique dans les choix d'aménagement et dans nos comportements.

Je veux insister sur nos comportements car il s'agit aussi d'une question culturelle. Il est normal et sain que quelques herbes poussent dans les interstices. Il faut cesser de les considérer comme quelque chose de sale et les arracher si elles sont gênantes. Même si elle est plus difficile à concevoir pour certains, qui ont été habitués à d'autres pratiques, cette façon de voir les choses est partagée par de plus en plus de monde et c'est une évolution qui va dans le bon sens.

Je vous souhaite une bonne lecture, de bonnes fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2019.

Le Maire
Christophe BOCQUET



Vœux de la Municipalité
Dimanche 13 janvier 2019 à 10h45
Salle municipale

ÉTAT CIVIL

Naissances

PETAUX Louane - 14 La Sauvageais	10 juin
BASTONNIER Emmy - 6A route du Pont de Bois	26 juin
GRIAS Mathis - 54A route de Paimboeuf	5 juillet
PERROT Lyan - 3 route des Quartrons	22 juillet
RAIMBAULT Nino - 21 route de Nantes	5 août
TESSIER Ewen - 6 route du Pont de Bois	11 août
BARDET Alec - 52 route de Paimbœuf	5 sept.
GUERILLON Swann - 1 Le Grand Moulin	3 sept.
LERAY Naly - 5 rue du Four Banal	29 sept.
JAUNET Maëva - 24A La Rochette	4 oct.
GUIFFAUD Ethan - 7B La Blanchardais	19 oct.

Décès

MAJOU Claude - 20 route de Paimbœuf	6 juin
LE CALVE Bernard - 11 La Fosse des Prés	8 juin
BRACHET Jacqueline - 58 route de Paimbœuf	19 août
RICHARD Franck - 7 La Noé	10 sept.
GUITTENY Anne - 7 rue du Four Banal	2 oct.
ALLUSSON Lucienne - 11 route de Nantes	12 nov.

Mariages

AUFFRET Philippe et PIVETEAU Laetitia 1 rue les Noël's	26 mai
BRIAND Jordan et HAUTOBOIS Samantha 68 route de Paimbœuf	7 juillet
DENIAUD Yoann et LEPEC Sarah 22 La Sauvageais	4 août
BAHUAUD Christophe et PEIGNON Emilie 19 La Sauvageais	1 ^{er} sept.
DUSOLLIER Paul et CHAMPIGNEUX Marine 23 La Sauvageais	7 sept.
CLOUET Alicia et LERAY Meggy 29 rue de l'Oisilière	13 oct.
GOMES SEMEDO Tiago et FARINHA ESGALHADO Patricia	24 nov.



HORAIRES

De la mairie

Lundi : 9h00 - 12h00
 Mardi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
 Mercredi : 9h00 - 12h00
 Jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
 Vendredi : 9h00 - 12h00
 Samedi : 9h00 - 12h00

De l'agence postale communale

Lundi : 9h00 - 12h00
 Mardi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00
 Mercredi : 9h00 - 11h30
 Jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00
 Vendredi : 9h00 - 11h30
 Samedi : 9h00 - 11h30

PERMIS DE CONSTRUIRE

- GOUY Anthony - 7 rue de l'Ilette - maison individuelle
- LAURENCEAU Philippe - 13 Les Teurlières - garage
- MARCHAND Damien - 18 La Prauderie - garage
- LO PRESTI - 84 route de Paimboeuf - maison individuelle
- CALVEZ Marie - 30 La Rochette - extension maison
- BELARIF Ali - Le Moulin du Bourg - maison individuelle
- COURTAUX Christophe - La Pinellerie - maison individuelle
- GOUY Alexis - Le Moulin du Bourg - maison individuelle
- LANVIN Marie-Blanche - La Pinellerie - maison individuelle
- REL Anthony - La Genonville - transformation en habitation et extension
- LE MARCHAND Gilles - Le Prépaud - maison individuelle
- GRIAS Julien - 54A route de Paimbœuf - garage

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Le Maire informe les élus que le nouvel adjoint doit être élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la fonction d'adjoint tout en précisant qu'il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature. L'élection se déroule à bulletins secrets.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

VU la délibération n° DCM 2014 – 00203 du 28 mars 2014 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

VU la délibération n° DCM 2014 – 00303 du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

VU l'arrêté municipal du 20 mai 2016 donnant délégation de fonction et de signature du maire au 3^e adjoint,

VU l'arrêté municipal du 19 juin 2018 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 3^e adjoint,

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Madame la Préfète par courrier reçu le 15 juin 2018,

CONSIDÉRANT que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints,

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant de 3^e adjoint,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate :

- Madame Johanna BERTIN

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

a obtenu :

Madame Johanna BERTIN – 10 voix

EST ÉLUE en qualité de troisième adjointe au Maire,

Madame Johanna BERTIN ;

DIT que le tableau des adjoints est désormais composé comme suit :

- Patrick LEHOURS – 1^{er} adjoint au Maire
- Benjamin LERAY – 2^e adjoint au Maire
- Johanna BERTIN – 3^e adjointe au Maire

Choix des entreprises pour réaliser les travaux sanitaires de l'école publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le choix de la CAO qui est de retenir les entreprises ci-dessous désignées pour la réalisation des travaux devant être réalisés sur les sanitaires de l'école publique ;

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

ANALYSE DES OFFRES	Estimation HT	offres HT	Entreprises proposées
Lot 1 gros œuvre	3 430,40 €	2 695,58 €	DOUAUD EVAÏN (Saint-Père)
Lot 2 menuiseries extérieures	2 000,00 €	2 040,08 €	ANTOINE HAMELIN (Cheix)
Lot 3 plaquisterie	2 823,70 €	1 868,50 €	LEDUC ISOPLATRE (Saint-Père)
Lot 4 plafonds suspendus	915,00 €	612,00 €	LEDUC ISOPLATRE
Lot 5 cabines stratifiés	4 500,00 €	3 943,05 €	PENARD (Saint-Père)
Lot 6 électricité	5 000,00 €	2 263,20 €	EPP (Rouans)
Lot 7 plomberie	6 750,00 €	5 286,50 €	LEDUC CHRISTIAN (Chaumes)
Lot 8 carrelage - faïence	2 066,80 €	3 460,00 €	FIEVRE (Gorges)
Lot 9 option préau	0,00 €	0,00 €	PENARD (Saint-Père)
	27 485,90 €	22 947,21 €	

Acquisition de terrain a proximité de l'école

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 19 juin dernier, les élus ont proposé d'acquérir du terrain appartenant à M. et M^{me} Beauchêne, au prix de 50,00 € le m² en zone Ua et 1,00 € le m² en zone Nl. Monsieur le Maire était chargé de contacter les propriétaires afin de leur faire part de cette proposition.

Il informe l'assemblée qu'après discussion, les vendeurs souhaitent vendre à 55,00 € en zone Ua et 1,00 € en zone Nl.

Après délibération, le conseil municipal,

DÉCIDE de se porter acquéreur des terrains cadastrés en section B n° B172p, 1353, 26 et 27, appartenant à M. et M^{me} Beauchêne, domiciliés 15-17 route de Paimbœuf

à Vue, et représentant une surface totale de 3850 m² dont 1640 en zone Ua et 2210 m² en zone Nl;

FIXE un prix d'achat du m² des terrains situés en zone Ua et des terrains situés en zone Nl comme suit :

- 55,00 € le m² en zone Ua
- 1,00 € en zone Nl

DÉCIDE, à 7 voix « pour » et 4 voix « contre », la prise en charge des frais de géomètres stipulant qu'ils sont liés au fait d'avoir décidé de mettre un emplacement réservé à cet endroit ;

DIT que les frais de notaire liés à cette acquisition seront entièrement pris en charge par la commune ;

PRÉCISE que cette opération sera inscrite au budget primitif 2019 de la commune.

Projet de construction du complexe sportif suite à l'abandon de la procédure de consultation

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance en date du 24 avril dernier, les élus ont décidé la réalisation de la construction du complexe sportif ainsi que le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Après réception d'un courrier de l'ordre des architectes dénonçant le mode de procédure et l'avis du service juridique de l'AMF et du CAUE, il explique que la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre a dû être abandonnée car non conforme.

Aujourd'hui, il précise que le projet est toujours en cours mais que la consultation n'a pas été relancée car, face aux différentes échéances (subventions, mandat électoral...), il trouve nécessaire de se reposer la question et propose l'abandon du projet.

En ce qui concerne les subventions accordées sur ce projet, la décision de ce jour peut éventuellement

permettre à la com d'agglomération de réattribuer les sommes vers d'autres collectivités membres.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents, d'abandonner le projet de construction d'un complexe sportif ;

AUTORISE Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz à disposer des subventions octroyées à la commune de Vue au titre du contrat territoire régional CTR, du contrat de ruralité et du programme Leader des Fonds Européens ; Suite à la question posée sur les 100 000,00 € alloués, dans le cadre de ce projet de construction, par la communauté de communes Cœur Pays de Retz au titre des fonds de concours, Monsieur Lehours indique qu'ils pourraient affecter aux travaux de la salle municipale.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (clect)

Conformément aux dispositions de l'article 1609 noies C du code général des impôts, la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées des communes vers l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'ajuster les attributions de compensation des communes afin de prendre en compte certaines évolutions applicables depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir :

- L'instauration de la taxe GEMAPI
- La mise en place d'un service de navette estivale sur Pornic

Le calcul détaillé des transferts de charges figure dans le rapport présenté en annexe.

Au regard de ces éléments, la **CLECT du jeudi 13 septembre 2018** a arrêté, à l'unanimité, les **montants définitifs des attributions de compensation** à reverser aux communes membres de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » au titre de l'année 2018, tels que précisés dans le rapport ci-joint. Il appartient donc désormais à la commune de VUE de se prononcer sur les **transferts de charges évalués par la CLECT pour l'année 2018 par délibération du conseil municipal**, avant le **13 décembre**

2018, soit dans les **trois mois** suivant la date de notification du rapport par le Président de la CLECT. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'EPCI pour validation.

Après approbation du rapport CLECT par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, les attributions de compensation des communes concernées seront **réajustées en fin d'année 2018** au regard des **montants définitifs arrêtés par la CLECT**, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

	AC provisoires 2018 validées au Conseil du 21-12-2017	AC définitives proposées par la CLECT du 13-09-2018	Évolution des AC
Chaumes-en-Retz	889 993 €	892 625 €	2 632 €
Chauvé	435 669 €	438 301 €	2 632 €
Cheix-en-Retz	30 614 €	30 614 €	0 €
La Bernerie-en-Retz	837 300 €	837 300 €	0 €
La Plaine-sur-Mer	889 708 €	889 708 €	0 €
Les Moutiers-en-Retz	413 901 €	422 547 €	8 646 €
Pornic	4 781 533 €	4 774 516 €	-7 017 €
Port-Saint-Père	35 340 €	35 340 €	0 €
Préfailles	462 346 €	462 346 €	0 €
Rouans	58 146 €	58 146 €	0 €
Sainte-Pazanne	350 712 €	350 712 €	0 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	55 627 €	55 627 €	0 €
Saint-Michel-Chef-Chef	1 270 320 €	1 270 320 €	0 €
Vue	17 235 €	17 235 €	0 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	-10 528 444 €	-10 535 337 €	-6 893 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

VALIDE le rapport 2018 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».

* VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Approbation du projet de programme local de l'habitat 2019-2024

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-2 et R302-9,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2017 prescrivant l'élaboration du PLH 2019-2024 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2018 arrêtant le projet de PLH,

Considérant le contenu du projet de PLH et notamment ses orientations et son programme d'actions en

faveur de l'habitat sur le territoire intercommunal, Pornic Agglo Pays de Retz a la compétence « équilibre social de l'habitat ». Dans ce cadre, elle a l'obligation de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et a donc décidé d'engager l'élaboration de son PLH par délibération du 29 juin 2017.

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la communauté

d'agglomération et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de population, et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Il assure également la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le projet de PLH qui vous est soumis est le résultat d'une démarche partenariale associant collectivités locales, services de l'État, bailleurs sociaux et les autres partenaires liés aux questions d'habitat et d'aménagement.

Le projet de PLH 2019-2024 comprend trois parties :

- **Le diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité.

- **Le document d'orientations** qui définit les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat en matière de :

- Production de l'offre et stratégie foncière
- Amélioration du parc privé
- Logement des publics spécifiques
- Gouvernance et mise en œuvre

- **Le programme d'actions** qui décline les objectifs

en actions à conduire sur la période 2019-2024.

La procédure d'adoption du PLH est organisée conformément à l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Par délibération du 20 septembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz a arrêté, à l'unanimité, le projet de PLH.

Les communes membres disposent alors d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis à compter de la transmission de la délibération communautaire.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le document « monographie communale », adressé par mail aux élus avant la présente réunion, comporte des erreurs signalées à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents documents du PLH et avoir ouï les explications du Maire,

DONNE un avis favorable au projet de Plan Local de l'Habitat 2019-2024 tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz, sous réserve, qu'après avoir pris en compte les modifications signalées, le document « monographie communale » soit correctement établi.

GOÛTER DES AÎNÉS

Le samedi 27 octobre dernier a eu lieu le traditionnel goûter des aînés offert par la municipalité aux personnes âgées de 70 ans ou plus. Cette année la commission culture/communication a voulu innover et a proposé un spectacle de magie. Pendant un peu plus de 2 heures, Stéphane MAGISTICK a émerveillé nos seniors par ses tours spectaculaires.



**FERMETURE DE LA MAIRIE ET
DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE
les 24 et 31 décembre.**

NUISANCES SONORES

Il a été rapporté plusieurs cas de nuisances sonores dues aux aboiements de chiens ou de musique trop forte.

Il convient de rappeler que le bien vivre en société passe par le respect de chacun et de son entourage.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme déjà 4,9 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

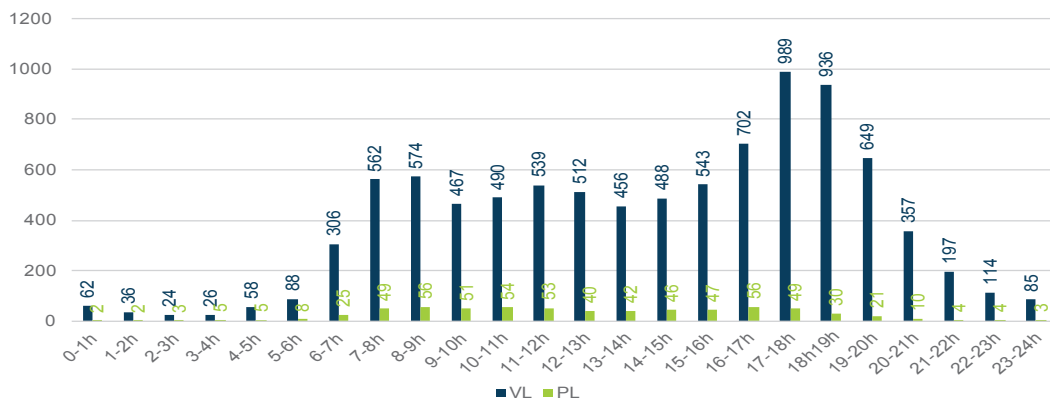
Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

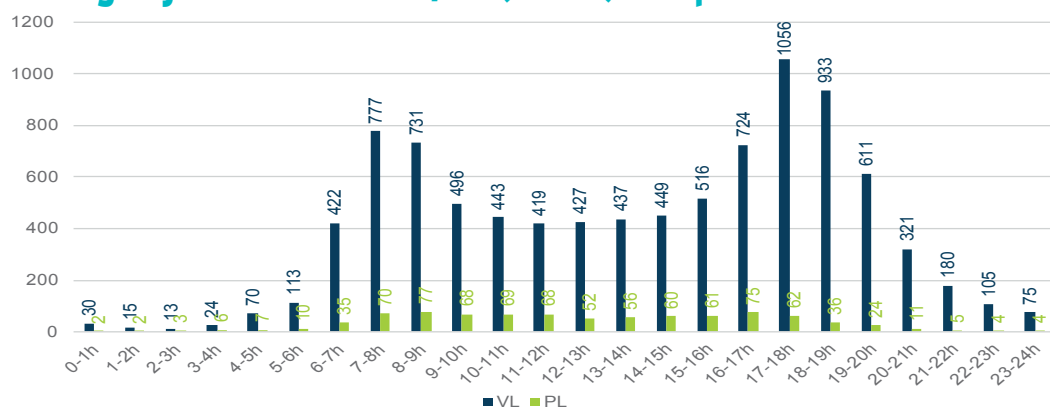
LA TRAVERSÉE DE VUE

Trafic moyen journalier annuel TV/PL (TMJA) - septembre 2018



Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) d'une section routière est obtenu en calculant la moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus, au cours d'une journée y compris tous les samedis, dimanches, jours fériés et veille de jours fériés (extraction mensuelle).

Trafic moyen jours ouvrés TV/PL (TMJO) - septembre 2018



Le trafic moyen jours ouvrés (TMJO) d'une section routière est obtenu en calculant la moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus, au cours d'une journée en excluant du calcul tous les samedis, dimanches, jours fériés et veille de jours fériés (extraction mensuelle).

Trafic routier dans vue

Relevé des vitesses - Périodes du 3 mai 2018 au 19 octobre 2018 (rappel : période comparable année précédente)
Sens Nantes -> Paimbœuf

Radars pédagogiques	% de véhicules roulant à moins de 30 km/h	% de véhicules roulant à moins de 50 km/h
18 rue de Nantes (limitation 30 km/h)	27 % (25 %)	95 % (93 %)
56 route de Paimbœuf (limitation 50 km/h)	2 % (2 %)	88 % (85 %)

Sens Paimbœuf -> Nantes

Radars pédagogiques	% de véhicules roulant à moins de 30 km/h	% de véhicules roulant à moins de 50 km/h
56 route de Paimbœuf (limitation 50 km/h)	2 % (2 %)	89 % (89 %)
18 rue de Nantes (limitation 30 km/h)	23 % (23 %)	93 % (94 %)



Infos pratiques

OPAH du Pays de Retz Atlantique

Bénéficiez des aides financières pour faire des travaux dans l'ancien.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Centre de l'Habitat au 02 40 44 99 64.

Relais Assistantes Maternelles

Les 2^e et 4^e mardis de chaque mois de 10h00 à 12h00 dans la salle de l'accueil périscolaire.
Tél. 02 40 82 17 06



Clic pass'ages

(Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique)

02 51 70 93 37

Le CLIC propose une permanence le 3^e jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00 à la Maison de Santé 8 route de Nantes à VUE.



Cartes de familles nombreuses

La SNCF propose un service d'inscription en ligne sur le site www.voyages-sncf.com

Assistante sociale

Centre médico-social de Sainte-Pazanne, 11 rue de l'auditoire
Tél. 02 28 25 09 80

ADAR

(aide à domicile des personnes âgées)

La responsable du secteur de Vue, Rouans et la Sicaudais est Christel Gry.

Vous pouvez la joindre au 02 40 21 72 86 ou au 06 88 69 68 94. L'antenne se situe à Saint-Père-en-Retz, 40 rue de Pornic.

Permanences à la mairie de VUE le mardi (semaine impaire) de 10h30 à 12h00.



ADAR
ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES
A DOMICILE DEPUIS 1973

Conciliateur de justice

1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois de 14h15 à 17h15 à la maison d'accueil et d'informations sociales, allée George Sand au Pellerin.

Prêt de restructuration sociale

Quand les remboursements d'emprunts deviennent trop lourds, pour les propriétaires ou accédants à la propriété, le prêt de restructuration sociale peut permettre un prêt unique de substitution et un étalement des remboursements.

Pour toute information, service conseil logement 02 40 20 10 22.
www.scl44.fr

Retz'accueil

Retz'accueil est une « petite unité de vie » pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Elle a pour but de leur offrir un accueil et un accompagnement leur permettant de conserver leur autonomie, leur personnalité, leur histoire et leurs liens sociaux. Elle leur permet aussi de continuer à vivre chez elles. Elle peut enfin venir en aide aux familles pour éviter leur épuisement.

Les personnes sont accueillies dans un lieu de vie convivial et chaleureux.

Entrée bd des Régents
à Machecoul près du parking
du centre hospitalier
Loire-Vendée-Océan.
Tél. 02 40 54 20 38.

Transports Lila

Lila est un réseau de transport départemental facile d'accès, efficace, ouvert à tous et pratique un tarif unique à 2 euros le trajet (comprenant le car et la liaison tramway sur Nantes). Les horaires de la ligne 1 sont disponibles en mairie.

Portage de repas à domicile

Service destiné aux + de 60 ans.
Renseignements au 02 40 26 40 72

ABEILLE Pays de Retz Atlantique

Une visite chez des amis, un rendez-vous chez le médecin, une balade à la plage...

Appelez l'Abeille au 02 40 21 80 40.
2 euros l'aller • 2 euros le retour

Les départs : mardi matin, mercredi matin et après-midi, jeudi matin et vendredi matin et après-midi.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.



Essaims d'abeilles

L'Union des Apiculteurs de Loire-Atlantique récupère les essaims voyageurs sur le département : dans votre jardin, sur vos haies, arbres, apprentis...

Appeler le 06 28 28 82 93.

Ce service est gratuit.

Pour tous renseignements vous pouvez appeler la Maison de l'Apiculture 1 Bis rue Fontaine des Baronnie 44100 NANTES au 02 40 71 95 20. Seules les abeilles sont récupérées par les apiculteurs.

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la «zone recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE .GOV.FR

ÉCOLE LE TENU

Changement de rythme scolaire

Après quatre années à expérimenter la semaine de quatre jours et demi, l'école est repassée à une semaine sans classe le mercredi. Les horaires ont été modifiés afin de permettre une meilleure rotation sur le temps de cantine (8h45-11h45/13h15-16h15 en maternelle et CP, 8h45-12h00/13h30-16h15 pour les CE-CM).

Peu de changements dans l'équipe cette année: M^{me} Francisco (maternelle 1) et M^{me} Capon (Maternelle 2) et leur complément M^{me} Bossard, aidées des ATSEMs M^{me} Voyau, M^{me} Cantin, M^{me} Robin; M^{me} Rivière (CE1/CE2) et son complément M. Bodin; M^{me} Buffard (CP); M^{me} Benserghin (CM1-CM2). L'école reste à 5 classes avec ses 109 élèves.

Un changement attendu dans la cour: après de longs travaux, les nouvelles toilettes extérieures sont enfin ouvertes. Elles offrent de meilleures conditions pour les élèves.



Élections des représentants

L'élection des parents d'élèves s'est tenue le 12 octobre. Merci à tous les parents pour leur participation et merci aux parents élus (M. Schmidt, M^{me} Oullami, M^{me} Chopin, M^{me} Fort, M^{me} Leroux et M^{me} Bidon). Les élèves ont eux aussi élu leurs représentants qui participeront aux conseils d'enfants et deux seront présents lors des conseils d'école pour porter la parole de leurs camarades.

Projet centenaire de l'armistice

Les élèves de CM ont participé dès la rentrée à un projet autour de la généalogie avec l'association Vue sur le Marais. Chaque élève a complété son arbre généalogique afin de tenter d'y retrouver un ancêtre



poilu de la Première Guerre mondiale. Ce travail s'est prolongé durant la semaine du centenaire de l'armistice par la visite de l'exposition sur le soldat Auguste Lechat, pendant laquelle les enfants ont complété un livret de jeux créé par leurs camarades deux ans auparavant. Puis le projet s'est terminé par un moment solennel autour du monument aux morts de la commune. Enfin, chaque enfant a pu participer à compléter les arbres de la mémoire présents dans la salle municipale. Chacun a accroché le registre matricule d'un soldat de la Première guerre mondiale, retrouvé dans sa généalogie ou dans l'histoire de la commune.

D'autres projets...

Cette année encore, les élèves de la grande section au CE1 participeront aux « Rencontres chorales », qui réuniront plusieurs écoles pour un temps d'échange autour de chants libres et de chants communs. M^{me} Le Guen de « Musique et Danse » interviendra comme l'an passé en danse contemporaine auprès des CP et CE.

Les élèves assisteront à trois séances de cinéma, réparties sur chaque trimestre, au cinéma Le Montagnard. Les élèves de CM2 passeront leur permis vélo et les CE2 leur permis piéton.

Comme chaque année, les élèves de la GS au CM2 bénéficieront de séances à la piscine de l'Aquaretz. Les CM auront aussi la chance de faire de la voile et du char à voile aux Moutiers-en-Retz et à la Bernerie lors de séances d'initiation prévues au printemps.

Les élèves participeront à nouveau au prix des Incorruptibles, pour les plus grands, et à des activités autour d'une sélection d'albums « émolière » pour les maternelles. Un vote sera fait en fin d'année pour choisir leur livre préféré.

Merci à tous les parents de l'école, à l'APE et à la mairie qui nous soutiennent dans nos projets et qui participent aux différentes actions menées tout au long de l'année.

Rentrée septembre 2019

La future rentrée se prépare déjà ! Début des inscriptions pour les enfants nés en 2016 (PS) et de janvier à avril 2017 (TPS : 2 places disponibles) débutent dès janvier 2019. Pour toute information, visite de l'école, n'hésitez pas à contacter la directrice, M^{me} Francisco, par mail ce.0440975w@ac-nantes.fr ou par téléphone : 02 40 64 24 52.

● **Inscriptions en mairie aux heures d'ouverture**
Passez de très belles fêtes de fin d'année.

L'équipe enseignante

APE ÉCOLE LE TENU

Et voilà une année qui a recommencé ; une année au cours de laquelle l'APE de l'école publique Le Tenu déploie des projets pour les enfants. La rentrée des actions s'est ouverte avec une commande de gâteaux qui fût un franc succès au mois d'octobre, elle a su ravir les petits comme les grands gourmands de l'école. C'est en novembre qu'a eu lieu la traditionnelle vente de chocolats de Noël. Au mois de décembre, un marché de Noël sur le thème du terroir et de notre territoire a été proposé aux parents et habitants de la commune, avec bien entendu la visite du Père Noël !

2019 sera marquée par le traditionnel carnaval des enfants et des parents, un instant de convivialité, de création et d'animation. Pour marquer la fin de l'année scolaire, la sortie scolaire et la fête de l'école seront les points d'orgue de toutes ces manifestations. L'APE se mobilise pour récolter des fonds afin que les projets des enseignantes prennent vie. L'enga-



gement des parents est central dans les manifestations ; donner un peu de son temps pour les enfants, c'est aussi ça faire vivre une association. Chaque parent doit voir dans nos actions un moyen de rencontrer, d'échanger, mais également de participer à la réalisation de ces projets. Un vrai travail de collaboration et d'échanges se fait avec les maîtresses qui sont le lien entre les enfants et l'association. Entièrement gérée par des bénévoles, l'APE, c'est aussi une dynamique de territoire qui s'affirme à travers les activités, donc chers veuzéens, venez découvrir nos animations. Mais surtout, tout ce que l'APE de l'école publique met en place, elle le fait pour le bien-être, l'épanouissement et la découverte de nos chers chérubins. Leurs sourires sont notre plus belle récompense !!!

À bientôt pour de nouveaux projets.

L'équipe de l'APE de l'école Le Tenu



ÉCOLE SAINTE-ANNE



Une année pour faire vivre le nouveau logo de l'école, réalisé l'année dernière grâce à une démarche participative de l'ensemble de la communauté éducative (enfants, parents, enseignants). De ce projet, est née notre nouvelle identité visuelle qui fait le lien entre notre territoire, notre histoire (école centenaire) et les valeurs partagées.

Voyager... avec Dame cigogne

Toute l'école découvre cet oiseau migrateur dont sa présence à Vue est connue depuis 1955. Première sortie pour les plus grands à la Maison du Lac de Grand-Lieu pour découvrir son milieu de vie dans les marais estuariens. Durant toute la période hivernale, nous suivrons leur déplacement lors des ateliers multi-âges et assisterons au printemps à une séance de baguage des cigognes en partenariat avec l'Association A.C.R.O.L.A.

Voyager... avec les livres

Le livre, objet identitaire de notre logo, invite les élèves de GS/CP et CE à découvrir des textes poétiques grâce à l'intervention de Lire et faire lire; Émile Jadoul dévoile aux plus petits ses secrets d'auteur-illustrateur d'album de jeunesse. Quant aux élèves de CM, ils se sont plongés dans les archives de la Première Guerre mondiale pour commémorer le centenaire de l'armistice en partenariat avec l'association Vue sur le marais.



Sortie à la Maison du Lac (octobre 2018)



Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre – découverte du monument aux morts.

Voyager... avec ANNIKA

Annika, étudiante ERASMUS originaire de Finlande, est venue pendant quelques semaines à l'école pour partager la culture de son pays et animer différents ateliers en anglais. Elle répond à notre projet d'ouverture à l'international et intervient dans le cadre d'un projet piloté par notre regroupement des écoles privées du secteur (Rouans, Vue, Port-Saint-Père, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Cheméré, Sainte-Pazanne et le Collège du Sacré-Cœur).



Atelier d'anglais avec Annika chez les petits

Voyager... avec les émotions

Cheminer dans la gestion de ses émotions et de son intériorité, telle est la volonté de l'équipe enseignante pour les élèves qui, depuis la rentrée, participent à des ateliers inspirés de la pédagogie Montessori, et vivent des temps de relaxation et de sophrologie.

Rentrée scolaire 2019 :
ouverture des inscriptions sur RDV.
Renseignements au 02 40 64 20 89 ou
par mail : ec.vue.ste-anne@ec44.fr

OGEC ÉCOLE SAINTE-ANNE

L'année scolaire est répartie avec son lot de projets et manifestations.

Les travaux de rénovations extérieurs continuent avec la rénovation du pignon de la maison Sainte-Anne.

Merci aux bénévoles qui sont intervenus ces deux samedis de travaux divers et variés.



La première vente de courges et citrouilles organisée par la commission loisirs en octobre a connu un franc succès. Elle sera à renouveler l'année prochaine.

Une benne de 9 tonnes a été collectée en novembre grâce à vos dépôts de papier. Merci à tous. La benne est toujours accessible Chemin des cigognes pour vos dépôts de papiers à recycler.

Au programme des manifestations :

• **Séances de variétés présentées par les Fous de scène** samedis 16, 23, 30 mars 2019 et vendredi 29 mars à la salle de la cours du pain à Frossay.

Réservations :

- samedi 23 février et 9 mars 2019 de 10 à 12 heures
- vendredi 1^{er} mars de 18 à 20 heures
- mercredi 13 et 20 mars de 18 à 19 heures à la maison Sainte-Anne

• **Kermesse** avec son défilé : jeudi 30 mai 2019

• **Zumba géante**, 2^e édition : 5 juillet 2019 au terrain de foot de la Pilenerrrie à Vue

• **Concours de palets** : date non encore définie en juin 2019.

Nous vous attendons nombreux.
L'Ogéc et la commission loisirs



LES CH'MINS CREUX

Cette année 2018 aura été riche de réalisations, tant par la tenue et l'entretien des chemins que par la mise en place d'un nouveau circuit. De plus une rando de fin d'année a été dédiée à la découverte de la déviation de VUE.



Cette année, comme les précédentes, aura été bien sûr ponctuée de fauchages et d'élagages, mais aussi par les puissants orages subis, de difficiles remises en place de deux passerelles (dont une totalement rénovée en début d'année).

Les désormais traditionnelles rando des « Ch'mins creux » du 27 mai et rando des « crêpes » du 4 août se sont bien déroulées. Un grand merci aux nombreux marcheurs petits et grands pour leur participation : rien de tel pour nous motiver !

Suite à la mise en place cette année du sentier du ruisseau, il nous reste à entériner son nouveau fléchage par la visite de notre référente à la communauté d'agglomération : ceci pour une inscription possible au PDIPR*.

Il nous reste aussi à clôturer la nouvelle portion du sentier des Coteaux jouxtant le randoluc de la future déviation de VUE.

Il nous reste enfin à remettre en état les abords de la passerelle de la Roulais (près du Prépaud) et exceptionnellement en cette fin d'année, pour fêter la prochaine ouverture de la déviation, nous avons organisé une rando qui a eu lieu le 15 décembre.

À ceux qui aiment la nature, le grand air et le plaisir d'œuvrer en équipe, n'hésitez plus ! Venez nous rejoindre à la section dans « Ch'mins creux ».

*PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Focus sur... les Ch'mins creux

Les Ch'mins creux est une section de l'association du comité des fêtes qui crée et entretient les sentiers de randonnée de la commune. Retour en date sur son histoire.

2003 : un constat, Vue est la seule commune du pays de Retz à ne pas avoir de sentiers pédestres. Une équipe de jeunes retraités décident de se mettre à l'ouvrage pour débroussailler les premiers km de chemins. Un pont est créé entre le Prépaud et la Roulais, avec l'aide d'une équipe d'Arthon en Retz.

2005 : première marche organisée par la municipalité.

2006 : création de la section des ch'mins creux au sein du comité des fêtes. Deux circuits sont proposés au départ du terrain de motocross au lieu-dit la Chippaudière. Demande est faite auprès du Conseil Général pour leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

2010 : la rando des crêpes du 7 août attire 397 marcheurs.

2011 : préparation du circuit « patrimoine à tous point de Vue ». Les ch'mins creux interviennent aussi pour des travaux d'aide à la commune (réfection du mur du vieux cimetière, arrachage de la jussie...).

2012 : rénovation du bar du motocross. Entretien des sentiers, comme chaque année.

2015 : mise en place d'une convention avec la mairie de Vue concernant la mise à disposition de matériel.

2017 : suite au réaménagement foncier, le circuit des Coteaux subit quelques modifications, notamment avec le passage à présent sur l'ancienne ligne de chemin de fer, après le monument aux morts de la Sicaudais.

SÉANCES DE VARIÉTÉS

« Les Fous de Scène auront le plaisir de vous accueillir pour une nouvelle saison de séances de variétés les samedis 16, 23 et 30 mars 2019 ainsi que le vendredi 29 mars 2019 à la salle de la Cour du Pain à FROSSAY. Cette troupe vous fera rire par le biais de sketch, de medleys et vous serez éblouis par les danses, chansons et autres fantaisies scéniques. »

● Contact : troupe Sainte-Anne@laposte.net

COMITÉ DES FÊTES

Des allumés aux idées lumineuses

Les feuilles des arbres n'avaient pas encore commencé à jaunir que déjà les membres de la commission Illuminations du Comité des Fêtes étaient à pied d'œuvre.

Ils réfléchissent, soudent, électrifient les structures de leurs fabrications pour que Vue puisse revêtir son habit de lumière et accueillir la Férie de Noël, organisée par l'équipe des Bargeots, soutenue par le Comité.

Les autres commissions n'en sont pas moins actives, les Ch'mins creux notamment, ont organisé une randonnée inaugurative de la déviation le 15 décembre dernier.

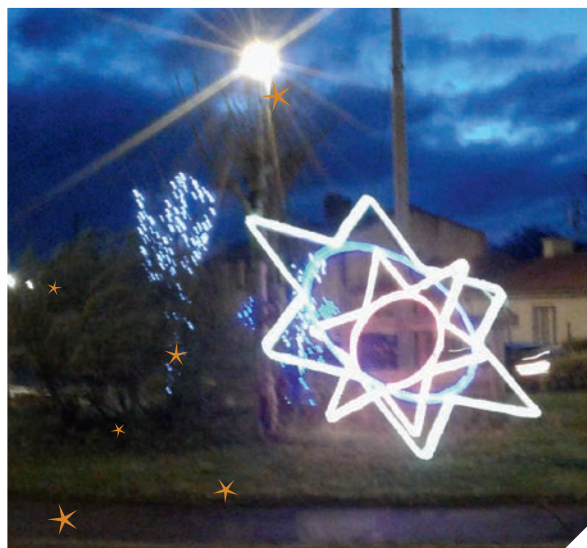


En revanche la commission organisatrice de la Brocante laisse la main, avis aux associations intéressées pour en reprendre l'organisation.

À noter : l'Assemblée Générale du Comité aura lieu le 25 janvier à 20h00 à la salle municipale.

● **Pour nous contacter :** comitedesfetesvue@gmail.com

Pour nous suivre :
comitedesfetesvue.jimdo.com



ROUANS BASKET CLUB

Le Rouans Basket Club a le plaisir d'avoir de nombreuses nouvelles inscriptions pour 2018-2019 et surtout de nombreux licenciés vuzéens. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux licenciés qui nous ont rejoint. Tout au long de l'année, nous allons vous proposer diverses manifestations. À vos agendas. Pour les fêtes de fin d'année, le club vous propose une tombola que les licenciés auront la joie de vous vendre. Le samedi 6 avril 2019 super loto à la salle

de sport de Rouans. Le week-end du 11 et 12 mai 2019 Tournoi pour les basketteurs. Vous retrouverez notre tournoi de convivialité le samedi 1^{er} juin. Nous clôturerons la saison par un nouvel évènement courant juin. Nous comptons sur vous.

Sportivement,



Le bureau

FORME ET SANTÉ EN VUE

« *Chacun(e) fait ce qu'il (elle) peut* »

C'est le leitmotiv de notre animatrice sportive : Valérie Beauchêne.

Et c'est ainsi que chacun(e) est à l'aise pour doser de lui (elle)-même, ses efforts en fonction de sa forme, son corps, sa force etc.

À l'aise, de nombreuses adhérentes l'ont certainement été, puisqu'elles reviennent cette année scolaire 2018-2019 et que de nouvelles adhésions ont été faites.

Toutes y trouvent leur bonheur que ce soit pour se maintenir en forme ou pour l'améliorer.

Rappelons que ces séances se déroulent à la salle municipale de Vue, en période scolaire, chaque mercredi matin de 9h00 à 10h00 (gym douce) et le jeudi de 18h00 à 19h00 (muscultation profonde – stretching) puis de 19h00 à 20h00 (muscultation).

Vous pouvez y participer !

● Informez-vous au 06 48 72 15 36



RÊVE DE MAINS

Cette année L'ASSOCIATION RÊVE DE MAINS a décidé de vous proposer de nouvelles activités.

Les ateliers KIRIGAMI qui ont eu lieu les 10 octobre et 14 novembre ayant beaucoup plu, d'autres dates vont être proposées dès début janvier.

Vous allez pouvoir également venir découvrir et vous initier au PERGAMANO (les dates restent à fixer). Nous vous proposons également un atelier tous les vendredis soir :

Et d'autres nouveautés à venir...

Le bureau



PEINTURE DE FIGURINES ET DE DÉCORS
RÊVE DE MAINS

L'ASSOCIATION RÊVE DE MAINS
propose de vous accueillir le vendredi en soirée, dans son atelier de Vue, afin de vous permettre de réaliser votre loisir

- Peinture de figurines
- Réalisation de décors
- Échanges de conseils
- Découverte d'autres pratiques

CONTACT
Par SMS
QAZ au 06-19-25-26-61

VUE SUR LE MARAIS: HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE

Quand le passé éclaire le présent...

Après une année 2018 riche et épanouissante pour notre groupe historique et généalogique, nous continuons sur notre lancée pour proposer à la population diverses activités avec en filigrane un objectif assumé : faire du lien entre les générations dans l'écoute et le respect de nos aînés.

Mémoire vivante: d'une guerre à l'autre, de 14/18 à 39/45...

Nous collectons les souvenirs, les anecdotes, les papiers divers et variés auprès de nos aînés afin de reconstituer l'histoire de notre commune à partir de leurs témoignages souvent éclairants et émouvants. Ainsi, nous accueillons qui veut bien nous rejoindre, chaque jeudi après-midi à la bibliothèque de 14 h 30 à 17 h 30. Après un travail de fond sur 14/18, nous avons déjà commencé à aborder Vue pendant la seconde guerre mondiale. Comme d'habitude, nous lançons un appel à la population pour toutes informations pouvant éclairer cette période troublée.

Généalogie

Devant le succès remporté par nos après-midi généalogie, nous avons décidé d'offrir la possibilité d'y être initié ou accompagné au rythme d'une séance tous les quinze jours, les samedis des semaines impaires, de 14 h 30 à 17 h 30, dans notre salle, à la bibliothèque. Il suffit pour cela d'apporter les informations dont vous disposez déjà sur vos parents et grands-parents (dates et lieu de naissance, de mariage). À partir de là, nous vous montrerons la démarche à suivre pour construire votre propre arbre et découvrir en filigrane la vie de vos ancêtres.



Animation pédagogique

Nous proposons chaque année aux écoliers de la commune, un éclairage sur l'histoire de leurs ancêtres à partir d'une thématique d'actualité. À ce titre, l'activité que nous avons co-organisée avec l'UNC pour la commémoration du centenaire de l'armistice 14-18 a eu un succès retentissant auprès des enfants et des familles.

Visite à nos aînés

Deux fois par an nous nous rendons à la maison de retraite de Rouans, où certains de nos aînés ont plaisir à nous rencontrer pour évoquer leur jeunesse en activant leur mémoire. C'est ainsi que fin janvier, nous allons évoquer avec eux les inventions technologiques qu'ils ont vu naître et évoluer : la télévision, le réfrigérateur, le téléphone, les transports en général... C'est l'occasion d'échanges fructueux et vivants.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour l'une ou l'autre de ses activités, vous serez les bienvenus.

Enfin, après l'édition de notre premier bulletin historique dont il en reste quelques exemplaires, nous travaillons sur le numéro 2 que nous comptons sortir pour notre AG, courant mars.

Pour suivre notre actualité, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre site internet (vuesurlemarais.com) et notre page Facebook.

● Contacts :

Président Pascal Rabevolo au 06 49 22 88 45 ou
Secrétaire Céline Cantin au 06 79 78 40 27

Quand l'histoire surgit sous nos pieds: un oppidum en bordure de marais, le site fortifié de Vue

Sous la responsabilité de Gabriel Guillier, de l'INRAP, des fouilles archéologiques préventives sur le site de la ZAC de la fontaine aux bains ont mis à jour un patrimoine exceptionnel : un oppidum gaulois. C'était, il y a quatre ans, de mi-mai à fin juillet 2014. Retour sur un passé qui reste encore à éclairer par un bilan scientifique attendu par tous les passionnés de vieilles pierres. L'INRAP, a rendu un compte-rendu sommaire en préalable d'un bilan final qui devrait être rendu public pour le plus grand plaisir de la population et des passionnés. Voici ce qu'on y trouve: « Vue est une



commune entourée de marais comme, semble-t-il, à l'âge du Fer. Le marais y était probablement un peu plus humide qu'actuellement.

Le secteur fouillé durant l'été 2014 s'étend au sud du bourg, entre ce dernier et le marais. La fouille a porté sur 40 000 m² fractionnés en plusieurs zones sur près de 550 mètres de long, en partie à l'extérieur de l'oppidum, sur les fossés ou bien encore sur l'aire le définissant. Cette fouille a duré 2 mois et demi et une équipe de 6 à 8 archéologues y ont été mobilisés. Les premières traces de l'occupation sont matérialisées par une petite série d'enclos circulaire ou demi-circulaires de 8,50 m de diamètre environ, accolés les uns aux autres. Le mobilier qui leur est lié, sur la foi de quelques tessons, remonterait au VSG1. Entre ces enclos et l'oppidum, le site présente quelques témoins-mobilier ou structures archéologiques- attribuables à l'âge du Bronze, au Hallstatt voire à La Tène ancienne. On trouve surtout de la céramique commune et aussi des tessons d'amphores qui venaient d'Italie centrale, de Naples, sans doute pour du vin qui remontait ensuite vers l'Espagne. Cette position stratégique s'explique par le contrôle du flux commercial par voie fluviale, c'était tout le commerce du bassin ligérien qui passait par Vue, à partir de la Loire vers l'Aval : Nantes.

Angers, Tours, Blois, Le Mans... »

Sur le plan de fouilles ci-contre, on se rend compte des proportions de l'oppidum qui avait donc une double destination, défensive et commerciale. C'est une preuve que Vue existait à l'époque gauloise, soit entre - 150 à -50 avant JC, ce qui n'est pas le cas



pour Nantes... Les érudits des siècles passés ont toujours dit que "Vue était Nantes avant Nantes", c'est-à-dire une agglomération importante, située stratégiquement sur un axe passant bien avant que Nantes prenne ce rôle sur la Loire. Les fouilles leur ont donné raison.

Voici ce que l'archéologue en chef en avait dit : "Je n'ai vu ça qu'une fois dans ma carrière : on est ici sur un oppidum, mot latin qui signifie que c'est une fortification d'époque gauloise désigne aussi la ville. On a retrouvé deux enceintes successives qui vont du Tenu jusqu'au cimetière actuel, soit une parcelle d'une superficie de 12 hectares enclavée dans une deuxième deux fois plus vaste. C'était donc une place forte très importante, à destination commerciale comme en atteste les nombreux greniers que nous avons pu mettre à jour, qui permettaient la conservation des grains. Nous avons aussi délimité les vestiges d'une résidence privilégiée (dite aristocratique), où se distingue une « lors Urbana », qui s'inscrit dans un carré de 40 m de côté, caractérisé par la présence d'un bâtiment sur chacun de ses côtés et par un portique central à deux poteaux. C'est sans doute une véritable habitation gauloise, voire celle du chef ou du conseil du village."

Ce type de "murus gallicus" est décrit par Jules César dans « La guerre des Gaules », il servait à empêcher les assaillants d'entrer et d'apporter les machines de guerre pour défoncer le mur. Au pied de ce mur monumental de 6 à 8 mètres de haut, on creusait des fossés et la terre décaissée permettait de faire le mur avec deux parements de pierres remplis de toute cette terre et d'un enchevêtrement de poutres en bois reliées et consolidées avec des fiches de métal.

Glossaire :

INRAP : Institut national de recherche en archéologie préventive.

VSG : sigle pour Villeneuve-Saint-Germain, culture néolithique succédant aux premières populations rubanées dans le Bassin parisien au milieu du 5^e millénaire (vers 4 700 et 4 600 avant J.-C.).

Hallstatt : Civilisation qui s'est développée entre environ 1 200 et 500 av. J.-C, Premier Âge de fer. Elle prend son origine au nord des Alpes sur la Tchéquie, la Bavière, et le nord de l'Autriche actuelles. Cette culture est généralement considérée par les historiens comme le berceau des peuples celtes, ou du moins de populations dominées par des élites indo-européennes de langue celtique.

La Tène : Civilisation qui s'est développée vers - 480, période appelée aussi Second Âge de fer. Son nom provient du site archéologique de La Tène découvert en 1857 sur les bords du lac de Neuchâtel en Suisse.

LE CRI

Vue enfin déviée !!! Vraiment ?

Après 18 ans de mobilisation constante, de réunions plus ou moins houleuses en fonction du niveau de maîtrise de nos interlocuteurs successifs, de rappels de leurs engagements à nos élus départementaux, notre mouvement associatif né en 2001, peut enfin constater la réalisation de la déviation ouest de la commune. C'est un soulagement car nous allons voir les poids-lourds, hors desserte locale bien sûr, cesser de traverser notre petite commune.

Suite à notre action continue et aux dramatiques accidents qui se sont succédés, la déviation de Vue a été promise, budgétée et planifiée dans son intégralité en 2007 pour une livraison en 2012. Or, nous en avons vécu le premier coup de pioche effectif en décembre 2012, puis un avancement à minima, ouvrage d'art après ouvrage d'art, pour ne voir sortir de terre finalement que la moitié du projet, il y a quelques jours... Pourquoi de tels délais? Pourquoi un projet raboté à moitié alors que nous avions une promesse écrite de continuation des travaux sans interruption pour la partie Est, et que les décideurs successifs avaient publiquement pris l'engagement de dévier Vue en totalité? Ce que vous devez savoir, c'est que parallèlement aux engagements pris ici à Vue, d'autres engagements ont été pris ailleurs... D'autres chantiers sont sortis de terre tandis que Vue attendait son tour... Et puis l'ordre des priorités a changé en fonction de la taille de l'enveloppe allouée chaque année aux investissements routiers en Loire-Atlantique...

Aussi, vous devez savoir que la déviation Est de Vue a tout simplement disparu de l'actuel PPI (plan pluri-annuel d'investissement) et c'est ainsi qu'un projet tout à fait similaire va commencer dès 2019 à Nort sur Erdre... Comme vous le savez sans doute ou comme vous l'avez constaté par vous-même, les chiffres réels de



la circulation dans Vue se sont fait attendre pendant des années, ils ont même été largement minimisés pour valider une inversion des priorités pour favoriser d'autres chantiers, ailleurs! Une partie de ce trafic va effectivement prendre la déviation Ouest en venant de Frossay mais combien de véhicules vont accepter de faire 7 kilomètres de plus le matin pour aller vers Nantes et autant le soir? Est-ce qu'il en est vraiment terminé des files de voitures chaque matin et soir, et les week-ends de mars à octobre? Rien n'est moins sûr. Alors qu'avec une déviation totale, c'était bel et bien fini!

L'aménagement et la sécurisation de l'agglomération : un lot de consolation ?

Pour compenser ce désengagement, le président du conseil départemental s'est déplacé lui-même pour prendre l'initiative et promettre à nos élus locaux une étude approfondie qui permettrait de sécuriser l'agglomération tout en dissuadant les conducteurs de passer dans Vue. Un projet global à hauteur de 2,5 millions est en cours de négociation. Il devait être pris en compte en totalité par le département en guise de compensation. Est-ce que ce sera effectivement le cas ?

Enfin, nous savons tous à quel point d'autres nuisances connexes empoisonnent au sens premier du mot l'existence de la population locale : les milliers d'automobiles qui passent laissent des traces derrière elles, les nano-particules, sans parler des nuisances sonores... Nous avons demandé qu'une étude soit faite et que des chiffres soient publiés, histoire de savoir jour après jour quel est le prix de notre silence en terme sanitaire.

- Pour vous mobiliser, apporter vos idées et rejoindre le collectif citoyen, le contact local : 06 49 22 88 45



LA MAISON DES JEUNES

La Maison des jeunes de Vue propose un espace convivial, d'accueil, de détente et de loisirs où les adhérents peuvent se réunir, s'informer, être écoutés, trouver un accompagnement pour réaliser des projets, découvrir de nouvelles pratiques.

Il est un espace **ouvert pour les jeunes de 11 à 17 ans**. On peut y faire diverses activités, laisser parler son imagination avec le matériel créatif mis à votre disposition !

L'équipe de la MJ se compose d'une animatrice permanente, renforcée ponctuellement par des animateurs saisonniers lors des vacances scolaires.

Un programme d'activités est mis en place chaque mois :

- Pour les accueils libres, proposés les vendredis de 16h30 à 19h00 (**cet horaire peut évoluer en fonction des besoins**).
- Pour chaque période des petites vacances avec les communes voisines, Automne, Noël, Hiver, Printemps, et Été.

La maison des jeunes c'est :

- un accueil : pour jouer, se rencontrer, partager, échanger,
- des animations ludiques, techniques, culturelles,
- des projets à construire et à vivre ensemble,
- des séjours...

• **les horaires** : les vendredis de 16 h 30 à 19h00

• **les inscriptions** : sur place ou sur le Site <http://animationjeunesse.pornicagglo.fr/>

• **l'adhésion** : est de 12 €/an

• **les sorties** : elles sont souvent organisées en fonction des demandes et des envies des jeunes. Elles peuvent faire l'objet d'un projet. Il y a un nombre de places limitées, il faut donc faire une réservation en remplissant le formulaire d'inscription.

• **Les renseignements** : vous pouvez nous contacter directement par téléphone, par courrier, par mail ou en venant nous rencontrer aux horaires d'ouverture.
Bureau : 02 40 02 68 63

● Maison des Jeunes
13 route de Nantes - 44640 Vue
Sadya, animatrice jeunesse 06 08 34 37 29
Mail : stamseddak@pornicagglo.fr



La Mission Locale du Pays de Retz

Un service de proximité

Pour les jeunes habitant le Pays de Retz



UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE



16 / 25 ans

Tous les jeunes
ont de l'avenir !



*Un conseiller vous informe sur rdv pour échanger sur vos projets
et vous accompagner dans vos démarches.*



Siège: 4, rue Alexandre Riou 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
Tél: 02 40 02 38 45 - Fax : 02 40 04 06 96
mail : contact@mlpaysretz.com - Site internet : www.mlpaysretz.com





Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019

Gestion de l'eau et des risques d'inondation

Donnez votre avis en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr

Quels avis ?

- **Les habitants** du bassin Loire-Bretagne
- **Tous les acteurs** : intercommunalités, mairies, parcs naturels, conseils départementaux, régionaux, chambres consulaires, commissions locales de l'eau, associations, syndicats d'eau, d'aménagement...

Sur quoi ?

- Les documents du bassin Loire-Bretagne :
- **Questions importantes et programme de travail** pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage),
 - **Questions importantes, programme de travail et calendrier** pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), évaluation préliminaire des risques d'inondation et sélection des territoires à risque d'inondation important.

Comment ?

- Répondez en ligne sur **www.prenons-soin-de-leau.fr**
- Envoyez vos contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr



Relayez la consultation... Tous les outils et documents !

Outils

Affiche 40 x60

Tracts

Bannières web, articles types...
Besoin d'outils : sdage@eau-loire-bretagne.fr

Notice d'information sur la consultation

Le questionnaire détachable

**Donnez votre avis en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr**

Les documents du bassin Loire-Bretagne mis à disposition du public afin de recueillir ses observations :

Pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) :

- **Questions importantes et programme de travail**

Pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) :

- **Questions importantes, programme de travail et calendrier**
- **Evaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne**
- **Liste des territoires à risque important d'inondation**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	■		■		■		■		■	
B							■			
C	■		■						■	
D							■			
E	■	■		■		■				
F					■					■
G	■						■			
H			■					■		
I	■				■					
J			■					■		
K	■				■					

HORIZONTALEMENT

- B - La voix du blues. Objectif de tout inter.
- C - Au bout de la main.
- D - Mets de cuisine Tex-Mex. Auteur italien.
- E - Livres drôles.
- F - Signa un bail. Contrat de locataire.
- G - Elle a la French Touch. C'est du solide.
- H - Règle à dessin. Essor impressionnant. Symbole du Gallium.
- I - Ancienne colère. Il donne un faisceau très directif.
- J - Fin d'infinifitif. Circule à Oran ou à Oman. A prouvé sa bonne humeur.
- K - Il compte beaucoup d'œuvres. Jouets à dérouler.

VERTICALEMENT

- 2 - Crypta. Sera docile.
- 3 - 24 heures chrono.
- 4 - Entre nous, c'est Chimène. Ancien téléphone.
- 5 - Bande d'idiots. Négation.
- 6 - Fille de Jacques Higelin. Co-compositeur de « Jardin d'hiver »
- 7 - Cours à Saint-Omer. Prénom breton.
- 8 - Réussir à atteindre.
- 9 - Chanteur en apesanteur.
- 10 - Un des Trois Mousquetaires. Épices indiennes.

.....

ÉNIGME: Je suis un homme, je suis une femme. Je ne suis ni un homme ni une femme. Qui suis-je ?

.....

SUDOKU MOYEN

	9			5		1	
		5		4	2		
4			9			2	5
5			6	8			7
7		9				1	8
	3			7	9		2
6		3			1		7
			3	2		6	
	5		4				9

SUDOKU DIABOLIQUE

5		2			8		4	
9		7					6	3
		4	3					
		1			2			
			7		1			
			8				4	
					5	6		
2	8					9		4
	4		9			3		1

PLANTES DES TROTTOIRS

Vous me direz : ah les vilaines mauvaises herbes, on n'arrive pas à s'en débarrasser, on est envahis...

Eh bien la politique environnementale nous demande de ne plus utiliser de produits afin de s'en débarrasser... c'est pourquoi vous pouvez rencontrer régulièrement nos agents communaux sur les trottoirs de la commune. Ceci est un changement à apprécier sur la durée, pour une meilleure qualité de vie.

Ces plantes sauvages mettent du vert dans les villes qui sont souvent grises, beau contraste avec le bitume de nos routes et trottoirs.

Ces plantes sauvages produisent du nectar et donc de la nourriture pour les insectes qui sont nécessaires à un équilibre de la bio diversité.

Ces plantes sauvages produisent des graines... donc de la nourriture pour les oiseaux qui, ces derniers temps ont beaucoup de mal à résister et subsister pour certaines espèces.

C'est pourquoi vous pouvez, écologiquement, enlever celles qui ne vous plaisent pas mais également en mettre qui vous plaisent davantage. Voici quelques exemples :

Vive les trottoirs fleuris !



PAVOT



ROSE TRÉMIÈRE



ÉRIGERONT



ANTHÉMIS

interlude

Solutions des jeux de la page 22

1	2	3	6	8	9	5	4	7
4	5	9	7	3	1	6	8	2
7	8	6	5	4	2	3	9	1
2	1	4	3	5	8	7	9	6
6	3	5	1	9	7	8	2	4
8	9	7	2	4	6	1	5	3
5	7	2	9	3	1	4	6	8
3	6	8	4	2	5	7	1	9
9	4	1	8	7	6	2	3	5

SUDOKU DIABOLIQUE

3	9	8	7	6	4	2	5	1
1	5	6	8	2	3	7	4	9
7	2	4	1	9	5	3	8	6
2	6	5	9	7	1	4	3	8
8	4	1	7	9	3	6	7	5
7	4	1	3	5	2	9	6	8
9	7	3	4	8	6	1	2	5
4	7	2	6	9	1	8	3	5
6	8	9	2	4	7	5	1	3
4	1	7	5	3	8	6	9	2

SUDOKU MOYEN

ÉNIGME Réponse : Une ombre

K		A	R	T		Y	O	Y	O	S
J	I	R		R	I	A	L		R	I
I		I	R	E		L	A	S	R	E
H	T	E		B	O	O	M		G	A
G		B	R	U	N	I		R	O	C
F	L	O	U	A		B	A	I		L
E		O		S		A	N	A	S	
D	F	A	J	I	T	A		E	O	C
C		D	D	O	I	G	T		H	
B	J	O	N	A	S	Z		B	U	T
A		C		B		A		O		A
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Agenda 2019

janvier

Dimanche 13 **Vœux à la population**
salle municipale

Vendredi 25 **Assemblée générale
du Comité des Fêtes**

mars

Samedis 16, 23 et 30
vendredi 29 **Séances de variétés**

avril

Samedi 6 **Super Loto**
organisée par le Rouans Basket Club

mai

Jeudi 30 **Kermesse
de l'école Sainte-Anne**

juin

Samedi 1^{er} **Tournoi de convivialité**
organisée par le Rouans Basket Club

juillet

Vendredi 5 **ZUMBA géante**
organisée par l'OGEC

